

Qui contacter ?

- Mairie de Latouille-Lentillac : 05 65 38 06 27
- Numéros d'appel d'urgence : 18 ou 112
- Gendarmerie : 17
- SAMU : 15
 - SAMU : 15SITES INTERNET

Pour des informations générales :

Géorisques : www.georisques.gouv.fr

préfecture du Lot : www.lot.gouv.fr

Pour des renseignements sur la météo :

www.meteofrance.fr

Pour des renseignements sur les crues :

Vigicrues : www.vigicrues.gouv.fr

RADIOS

RFM : 88.4 Mhz

Radio Jordanne : 91.1 Mhz

Présence Lot : 95.8 Mhz

France Inter : 95.7 Mhz

France Culture : 96.4 Mhz

France Musique : 99.4 Mhz



A EMPORTER EN CAS D'EVACUATION

- 1 radio portable avec piles
- 1 lampe de poche avec piles
- Des bouteilles d'eau potable
- Vos papiers personnels
- 1 trousse de pharmacie
- Votre traitement médical en cours
- Des couvertures
- Des vêtements de rechange
- Des bougies et des allumettes



Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs - **DICRIM**

LATOUILLE-LENTILLAC

COMMENT REAGIR FACE AUX RISQUES MAJEURS ?



Document à conserver

Le mot du Maire

L'article L 125-2 du Code de l'Environnement stipule que : « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ».

Par conséquent, c'est dans un souci d'information et de prévention que nous avons élaboré ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs : DICRIM qui :

- **Recense** les risques majeurs auxquels notre commune peut être confrontée,
- **Explique** les conditions dans lesquelles l'alerte est donnée à la population,
- **Précise** pour chacun des risques les conseils de comportement et les mesures à prendre.

En parallèle, la commune élabore un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**, outil de gestion de crise destiné à mettre en place, préalablement, une organisation fonctionnelle et réactive des moyens permettant de faire face aux accidents et sinistres d'origine naturelle ou technologique, ayant des incidences sur la population et le territoire communal. Son but est de limiter les actions improvisées en cas de crise.

Le PCS prépare une réponse de proximité sous la responsabilité du Maire, dans son rôle de partenaire majeur de la gestion d'un événement de sécurité civile : un accompagnement et soutien aux populations ainsi qu'un appui aux services de secours.

La mise en place de cet outil nécessite l'engagement de tous, et la commune doit mobiliser l'ensemble de ses ressources matérielles et humaines, préalablement recensées.

L'objectif du plan est d'aider la commune à faire face aux différentes situations auxquelles elle pourrait être confrontée.

Ce DICRIM vous en dira plus sur les « **risques majeurs** » qui peuvent concerner notre commune de LATOUILLE-LENTILLAC et sur les premiers réflexes à avoir en cas de survenance de l'un d'entre eux.

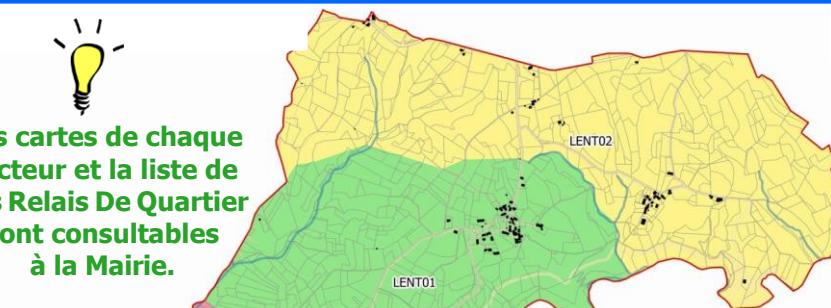
Bonne lecture et merci pour votre implication !

Danielle Gamba.

SECTORISATION DE LA COMMUNE - RDQ

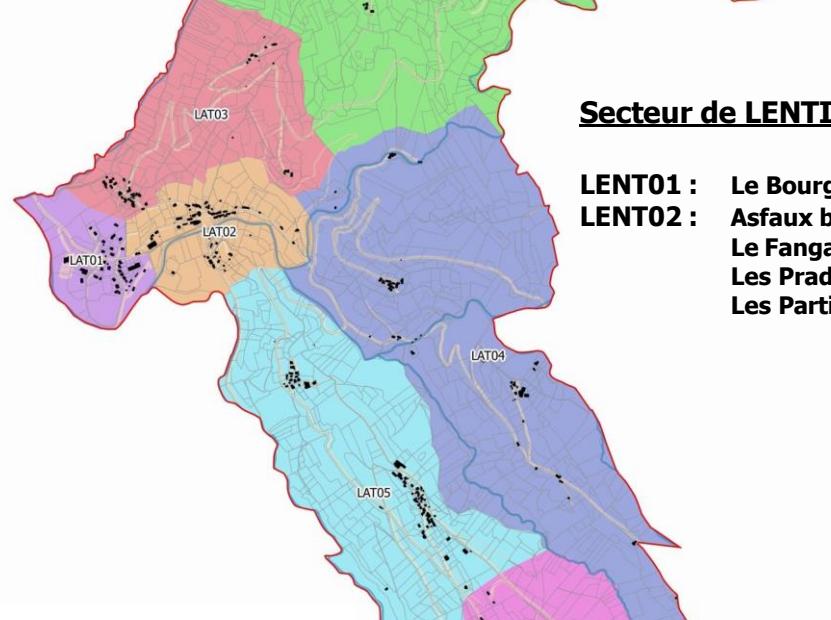


Les cartes de chaque secteur et la liste de vos Relais De Quartier sont consultables à la Mairie.



Secteur de LENTILLAC

- LENT01 : Le Bourg - Las Places
LENT02 : Asfaux bas
Le Fangas - Fournols
Les Prades
Les Partissous



Secteur de LATOUILLE

- LAT01 : Le Moulin - La Prade
LAT02 : Le Bourg - La Plaine - Les Pradettes
LAT03 : Larraufie - Biquinel - Fons Chaude - Tillet
LAT04 : Aubié - Moulin d'Aubié - Peyrusse
LAT05 : Lagarrigue - Corn - Jannes
LAT06 : Le Tournier - Moulin de Cousi - Lasserre - Lartigal - Malpuech

TEMPETES - ORAGES - VENTS VIOLENTS

Ces évènements peuvent se traduire par :

- des vents très forts
- des pluies abondantes pouvant provoquer des dégâts importants (inondations, coulées de boue, glissements de terrain) ;
- des chutes d'éléments de construction et d'installations de chantiers provisoires (grues, échafaudages...) ;
- des chutes d'arbres et de branches qui peuvent rendre les chaussées impraticables et mettre en péril des immeubles ou d'autres infrastructures ;
- La détérioration des réseaux de distribution d'énergie et de communication.

Il existe 3 niveaux de vigilance météorologique : jaune, orange et rouge.

En vigilance orange, La commune de LATOUILLE-LENTILLAC prend les mesures suivantes :

- Information par affichage municipal et les relais de quartier

LES BONS REFLEXES !

- Limitez vos déplacements.
- Rangez ou fixez les éléments exposés aux vents.
- N'intervenez pas sur les toitures, ne touchez en aucun cas à des fils électriques

AVANT :

Consulter les cartes de vigilance météorologique

en cas ... de tempête



Relais De Quartier (ou RDQ)

Le Relais de Quartier est un **citoyen bénévole** chargé d'informer la population, en cas de risque majeur, par du **porte à porte**.

Lors de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), la commune de LATOUILLE-LENTILLAC a été divisée en **2 secteurs (bourg de Latouille et de Lentillac) et 8 quartiers (6 et 2 respectivement)**.

Pour chaque zone qui compte plusieurs rues ou lieux-dits, 2 personnes bénévoles se sont engagées pour apporter leur aide lors du déclenchement du PCS, **ce sont les Relais De Quartier (RDQ)**.



La carte du zonage est consultable en fin de DCRIM et à la Mairie.

Les cartes de chaque secteur et la liste de vos Relais De Quartier sont consultables à la Mairie.

Liste des risques exposés dans le DCRIM

INONDATION

RUPTURE DE BARRAGE

ALEAS CLIMATIQUES

CANICULE

CHUTE DE NEIGE/VERGLAS

GRAND FROID

TEMPETE - ORAGES - VENTS VIOLENTS

INONDATION

La commune de **LATOUILLE-LENTILLAC** est couverte par un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) depuis le 29 juillet 2005. Elle peut en effet être touchée par les crues du Cayla, du Tolerme et de la Bave.

La crue de référence est celle du 3 octobre 1960. Les principaux enjeux exposés sont quelques habitations, un camping, des parcelles agricoles et des infrastructures diverses.

En cas de d'alerte ou de prévision d'un risque de crue, la commune prend les mesures suivantes :

- **Alerte de la population soumise au risque par la mairie**
- **Evacuation si nécessaire de la population exposée et prise en charge par la mairie**

LES BONS REFLEXES !



Fermez les portes, les aérations
immédiatement à pied dans les étages



Montez immédiatement à pied dans les étages



Coupez l'électricité et le gaz



Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



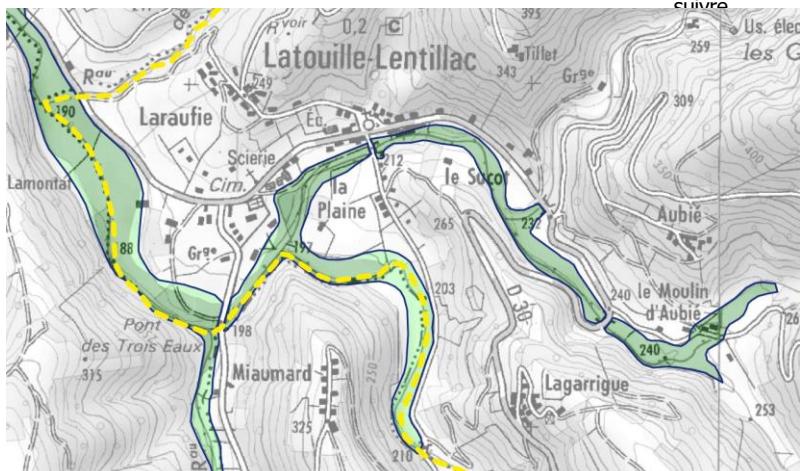
N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux



Ne prenez pas votre voiture ; ne forcez pas les interdictions



Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours

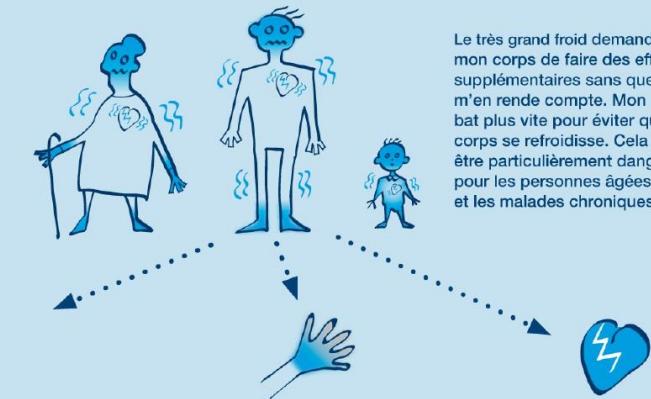


VAGUE DE TRÈS GRAND FROID • COMPRENDRE & AGIR



Attention vague de très grand froid

Le très grand froid demande à mon corps de faire des efforts supplémentaires sans que je m'en rende compte. Mon cœur bat plus vite pour éviter que mon corps se refroidisse. Cela peut être particulièrement dangereux pour les personnes âgées et les malades chroniques.



Si je reste dans le froid trop longtemps, ma température corporelle peut descendre en dessous de 35°C, je suis alors en hypothermie. Mon corps ne fonctionne plus normalement et cela peut entraîner des risques graves pour ma santé.

Je reste chez moi autant que possible en m'étant organisé à l'avance



- J'ai prévu de l'eau et des produits alimentaires ne nécessitant pas de cuisson (risque de gel des canalisations ou de coupure d'électricité).
- Je chauffe sans surchauffer, j'ai vérifié le bon état de marche de mon installation de chauffage, je ne bouche pas les aérations, et j'aère mon logement une fois par jour.
- J'ai tous les médicaments nécessaires en cas de besoin, et particulièrement si je suis un traitement régulier.
- Je donne de mes nouvelles à mes proches, et je contacte ceux qui sont seuls. Et si je suis isolé ou malade, je me fais connaître auprès de ma mairie.
- J'écoute à la radio les conseils des pouvoirs publics.

Si je reste dans le froid trop longtemps, les extrémités de mon corps peuvent devenir d'abord rouges et douloureuses, puis grises et indolores (gelures). Je risque l'amputation.

Si je dois absolument sortir, je suis prudent et je pense aux autres



Si je fais des efforts physiques en plein air, je risque d'aggraver d'éventuels problèmes cardio-vasculaires.

Si je dois absolument utiliser ma voiture



- Je vérifie le bon état de fonctionnement général : huile, batterie, éclairage, plein d'essence.
- Je prépare des couvertures, une trousse de secours, un téléphone portable chargé et une boisson chaude.
- Avant chaque déplacement, je me renseigne sur la météo et sur l'état des routes.

Si je remarque une personne sans abri ou en difficulté dans la rue, j'appelle le « 115 »

CHUTES DE NEIGE - VERGLAS

Les intempéries hivernales peuvent se caractériser par de fortes chutes de neige ou/et des périodes de grands froids. L'enneigement et le verglas rendent les conditions de circulation particulièrement difficiles.

Les services départementaux salent et déneigent en priorité la route départementale D30 et D673. La commune assure le déneigement ou le salage des voies prioritaires.

En cas de situation d'enneigement exceptionnel très difficile et durable, la commune de LATOUILLE-LENTILLAC prend les mesures suivantes :

- Dégagement des voies prioritaires
- Prise de contact avec les personnes sensibles ou isolées via les relais de quartier.

LES BONS REFLEXES !

- Protégez les installations du gel (canalisations extérieures, compteur d'eau).
- Renseignez-vous sur les prévisions météo.
- Evitez les déplacements.
- En cas de déplacement indispensable, munissez vous d'équipements spéciaux (chaînes, couvertures, vêtements chauds, provisions...).
- Respectez scrupuleusement les déviations et consignes de circulation.



Le déneigement est l'affaire de tous ! Que vous soyez locataire, propriétaire ou commerçant, vous devez dégager le verglas et la neige des trottoirs et voies devant chez vous. En cas d'accident vous pouvez être tenu pour responsable.

GRAND FROID

Le plan Départemental Grand Froid prévoit 4 niveaux :

Niveau 0 : Veille saisonnière du 1^{er} novembre au 31 mars

Niveau 1 : **TEMPS FROID** - Déclenché par le Préfet si

$T^{\circ}\text{C} = \text{ou } < 0^{\circ}\text{ C le jour ET } -5^{\circ}\text{ C} < T^{\circ}\text{C min } > -10^{\circ}\text{ C}$

Niveau 2 : **GRAND FROID** – Déclenché par le Préfet si

$T^{\circ}\text{C} = \text{ou } < 0^{\circ}\text{ C le jour ET } -10^{\circ}\text{ C} < T^{\circ}\text{C min } > -18^{\circ}\text{ C}$

Niveau 3 : **FROID EXTREME** – Déclenché par le Préfet

$\text{si } T^{\circ}\text{C } < 0^{\circ}\text{ C le jour ET } T^{\circ}\text{C min } < -18^{\circ}\text{ C}$

La commune de LATOUILLE-LENTILLAC prends des mesures à partir du niveau 3 :

RUPTURE DE BARRAGE

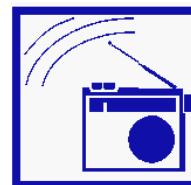
La commune de **LATOUILLE-LENTILLAC** est soumise au risque de rupture du barrage du lac du Tolerme. Le risque de rupture brusque et imprévue est extrêmement faible. La situation de rupture pourrait plutôt venir de l'évolution plus ou moins rapide d'une dégradation de l'ouvrage.

En cas de rupture partielle ou totale, il se produirait une onde de submersion très détructrice dont les caractéristiques ont été étudiées par le gestionnaire.

En cas de rupture du barrage du lac du Tolerme, la commune, avisée par le préfet ou le gestionnaire prend les mesures suivantes :

- **Alerte et évacuation de la population menacée vers les points hauts suivants : Eglise de Lentillac, Larraufie, Chemin des Pradettes, Chemin vers Tillet**
- **Information du reste de la population par les relais de quartier**

Temps d'arrivée de l'onde : 20 minutes



Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux



Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours



Ne prenez pas votre voiture ; ne forcez pas les interdictions



CANICULE

Il existe 4 niveaux de vigilance:

Niveau 1 : Veille saisonnière du 1^{er} juin au 31 août

Niveau 2 : AVERTISSEMENT CHALEUR – Correspond au niveau de vigilance météo **jaune**

Niveau 3 : ALERTE CANICULE – Correspond au niveau de vigilance météo **orange**

Déclenchée par le Préfet

Niveau 4 : MOBILISATION MAXIMALE – Correspond au niveau de vigilance météo **rouge**

Déclenchée sur instruction du Premier ministre

La commune de LATOUILLE-LENTILLAC prend des mesures à partir du niveau 3 :

- Information par affichage municipal
- Mise en place d'une vigie canicule via les élus et les relais de quartier

LES BONS REFLEXES !

- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes.
- Buvez fréquemment, même sans soif.
- Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.
- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres.
- Aérez la nuit.
- Limitez vos activités physiques.



EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr



FEUX DE FORêt

La commune de **LATOUILLE-LENTILLAC** est soumise au risque **FEUX de forêt**. La période la plus propice est le printemps et surtout l'été du fait de la sécheresse de la végétation et la faible teneur en eau des sols. Le risque sur la commune est accentué en raison de l'importante surface boisée, des difficultés pour y accéder mais aussi de la présence humaine des espaces naturels (activités forestière et agricole, tourisme et loisirs de pleine nature).

En cas de feux de forêt la commune de LATOUILLE-LENTILLAC prend des mesures :

- Alerte la population sur la conduite à tenir
- Mobilise les Relais de quartier

LES BONS REFLEXES !



En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes.

FEU DE FORêt ?

Comment éviter les départs de feu de forêt ?

- DÉBROUSSAILLEZ autour de chez vous avant l'été
- ORGANISEZ les barbecues loin de la végétation
- RÉALISEZ VOS TRAVAUX DE BRICOLAGE, sources d'étincelles, loin de la pelouse et des herbes sèches
- JETEZ vos mégots dans un cendrier. Faites attention aux cendres incandescentes

En cas de départ de feu de forêt ou de végétation

- DONNEZ L'ALERTE en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes)
- ÉLOIGNEZ LES COMBUSTIBLES (bouteilles de gaz, etc.)
- RENTREZ le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- ABRITEZ-VOUS dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- OCCULTEZ LES AÉRATIONS et les bas de porte avec des linge mouillés
- COUVREZ-VOUS le nez et la bouche avec un linge humide
- LAISSEZ VOTRE PORTAIL OUVERT pour faciliter l'accès des pompiers
- SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE, ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée



